

PROCES-VERBAL

REUNION DU 9 JUIN 2026

Acte mis en ligne sur le site
internet de la commune

le 16 JUIL 2026

Le Maire

Georges BLANC



Le 2 juin 2026, convocation écrite a été adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue à la mairie le 9 juin 2026 à dix-neuf heures.

Le 9 juin 2026, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON Sébastien, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, Mme BOCHATON Isabelle, M. BECHET Hervé, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoit.

Absents : M. GRAS Jean-François (pouvoir à M. BLANC Georges)

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal des 20 avril et 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Expulsion locative,
- Ecole – Marché de travaux,
- Référent sécurité routière,
- Référents ambroisie,
- Urbanisme – Autorisation d'esther en justice,
- Centre de loisirs – Convention avec la commune de Vinzier,
- Questions diverses

I – EXPULSION LOCATIVE – AUDIENCE TRIBUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un locataire domicilié 11 place du village ne paye plus ses loyers depuis le 1^{er} janvier 2025. Sa dette s'élève à plus de 14 000 €. Une procédure d'expulsion a donc été engagée. L'audience devant le juge des contentieux de la protection de Thonon est prévue le 25 août 2026.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise monsieur le Maire à représenter la commune à l'audience fixée le 25 août 2026 devant le juge des contentieux de la protection de Thonon qui doit statuer sur l'expulsion du locataire domicilié 11 place du village,

Autorise monsieur le Maire à se faire assister ou représenter par l'avocat de son choix,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

II – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS – MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un marché à procédure adaptée en lots séparés a été lancé pour les travaux d'extension du groupe scolaire et la requalification des espaces extérieurs. La date limite pour la remise des offres a été fixée au 4 mai 2026 à 12H00.

Après analyse des offres. Il en ressort que les offres économiques les plus avantageuses sont :

Lot 1 – Terrassements - Réseaux - Revêtements

Entreprise DECREMPS BTP pour un montant de 481 516,50 € H.T (tranche ferme) + 306 101,10 € HT (tranche conditionnelle) et 50 881,50 € HT (CCPEVA)

Lot 2 – Gros-œuvre - Maçonnerie

Entreprise MOUCHET pour un montant de 562 396,55 € H.T.

Lot 3 – Isolation projetée

Entreprise SIP pour un montant de 47 223,00 € H.T.

Lot 4 – Charpente bois – Parois menuisées bois

Entreprise RACINEO pour un montant de 359 154,83 € H.T.

Lot 5 – Couverture - Zinguerie

Entreprise PLANTAZ pour un montant 142 700,00 € H.T.

Lot 6 – Etanchéité

Entreprise ED2S pour un montant de 3 499,81 € H.T.

Lot 07 – Menuiseries extérieures bois

Entreprise JOSEPH TUPIN ET FILS pour un montant de 141 731,00 € H.T.

Lot 07B – Occultations

Entreprise SAGANEO pour un montant de 69 413,40 € H.T.

Lot 08 – Menuiseries intérieures

Entreprise JOSEPH TUPIN ET FILS pour un montant de 349 115,90 € H.T.

Lot 09 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

Entreprise KOCPINAR pour un montant de 140 000,00 € H.T.

Lot 10 – Chapes – Carrelages – Faïences

Entreprise BOUJON pour un montant de 68 000,17 € H.T.

Lot 11 – Revêtements de sols souples

Entreprise SDS pour un montant de 31 404,15 € H.T.

Lot 12 – Peintures intérieures et Peintures extérieures

Entreprise PLANTAZ GEORGES pour un montant de 31 977,16 € H.T.

Lot 13 – Serrurerie

Entreprise VILLEGAS METALLERIE pour un montant de 28 057,50 € H.T.

Lot 14 – Electricité Courants forts et faibles

Entreprise JACQUIER ELECTRICITE pour un montant de 210 598,82 € H.T.

Lot 16 – Cuisine

Entreprise ETS ROUSSEY ET FILS pour un montant de 34 109,00 € H.T.

Lot 17 – Paysage – Maçonnerie paysagère – Serrurerie

Entreprise SOLS SAVOIE pour un montant de 121 161,00 HT (tranche ferme) + 246 591,00 € H.T (tranche conditionnelle)

Lot 18 – Fourniture de végétaux

Entreprise CHOLAT PEPINIERE pour un montant de 8 257,61 € H.T (tranche ferme) + 19 324,81 HT (tranche conditionnelle)

soit un total de 2 830 316,40 € H. T (tranche ferme) + 572 016,91 € H.T (tranche conditionnelle) = **3 402 333,31 € HT** (part commune) + 50 881,50 € H.T. (part CCPEVA).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues tels que présentés ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

III – DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne Monsieur Jean-François GRAS en qualité de référent « sécurité routière » pour la commune de Larringes.

IV – DESIGNATION DE DEUX REFERENTS AMBROISIE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de désigner deux référents Ambroisie pour la commune de Larringes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne Monsieur Philippe BOCHATON en qualité de référent Ambroisie (élu),

Désigne Monsieur Jean-Michel GEORGES en qualité de référent Ambroisie (agent territorial).

V – URBANISME - AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un recours gracieux demandant le retrait de l'arrêté de permis de construire délivré le 12 février 2026, route de la Grangette.

Vu la problématique engendrée par ce projet, il paraît souhaitable de mandater un avocat pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Charge la SCP CGBG, société inter-barreaux d'avocats inscrits aux barreaux de Besançon et Dijon, agissant par Maître Alexandre TRONCHE, de représenter la Commune dans cette affaire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

VI – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VINZIER – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET DE LOCAUX AU PROFIT DU CENTRE DE LOISIRS DU PAYS DE GAVOT

Monsieur le Maire rappelle que dans le souci d'assurer des services performants à la population, les communes de Bernex, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, et Vinzier se sont entendues afin de participer au financement des frais d'occupation des différents locaux et de l'agent mis à disposition, par la commune de Vinzier, pour le centre de loisirs. La commune de VINZIER appliquera un forfait en fonction de la salle utilisée, pour les frais de chauffage, électricité, entretien ..., de 10 € par heure d'occupation des locaux, de 500 € ou de 35 € par mois, et de 23 € par heure pour la mise à disposition de l'agent communal. Ce coût est réparti par commune au prorata de la population INSEE de l'année n-1. La convention est proposée pour la période du 1^{er} juillet 2026 jusqu'à l'installation du centre de loisirs dans d'autres locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention proposée,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire remercie la commune de Vinzier pour la mise à disposition de ses locaux.

QUESTIONS DIVERSES

CCPEVA – Nomination des membres des commissions

- eau et assainissement : M. GRAS (titulaire) - Mme Grivel (suppléante)
- gestion des déchets : M. DELEVAUX (titulaire) – M. BECHET (suppléant)
- Développement économique et économie circulaire : Mme Christelle CHESSEL (titulaire) – Mme NEPLAZ (suppléante)
- développement durable, projet de territoire
et coopération transfrontalière.....: Mme Grivel (titulaire) – Mme Isabelle BOCHATON (suppléante)
- finances : M. BLANC (titulaire) – Mme LAINÉ (suppléante)
- aménagement espace et bâtiments..... : Mme Grivel (titulaire) – M. COMPOIS (suppléant)
- culture, patrimoine, sentiers : Mme LAINÉ (titulaire) – Mme SERVOZ (suppléante)
- solidarité et cohésion sociale : Mme SERVOZ-COCHARD (titulaire) - Mme Isabelle BOCHATON (suppléante)
- mobilité : M. Pascal CHESSEL (titulaire) – Mme Grivel (suppléante)
- Modernisation et mutualisation : M. Sébastien BOCHATON (titulaire) - Mme Christelle CHESSEL (suppléante)
- Biodiversité, stratégie alimentaire, agriculture et espaces naturels : M. Philippe BOCHATON (titulaire) - Mme NEPLAZ (suppléante)
- CLECT : M. BLANC (titulaire) - M. Pascal CHESSEL (suppléant)

Bibliothèque

Les 5 bénévoles de la bibliothèque de Larringes gèrent 190 emprunteurs actifs (55 adultes et 135 enfants) les mercredis après-midi, vendredis après-midi et un samedi par mois.

Forêt

Mme Isabelle BOCHATON souligne que de nombreuses parcelles boisées ont été entièrement coupées sans avoir été ni nettoyées ni reboisées.

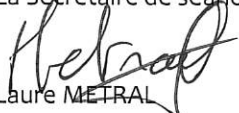
M. Philippe BOCHATON explique que les coupes de bois sur des parcelles inférieures à 1 hectare ne sont soumises ni à déclaration ni à une obligation de reboisement ou de nettoyage.

La commune ne dispose donc d'aucun moyen d'intervention sur les parcelles privées de la forêt.

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au **mercredi 15 juillet 2026 à 19 heures 00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de séance


Laure METRAL


Le Maire
Georges BLANC